

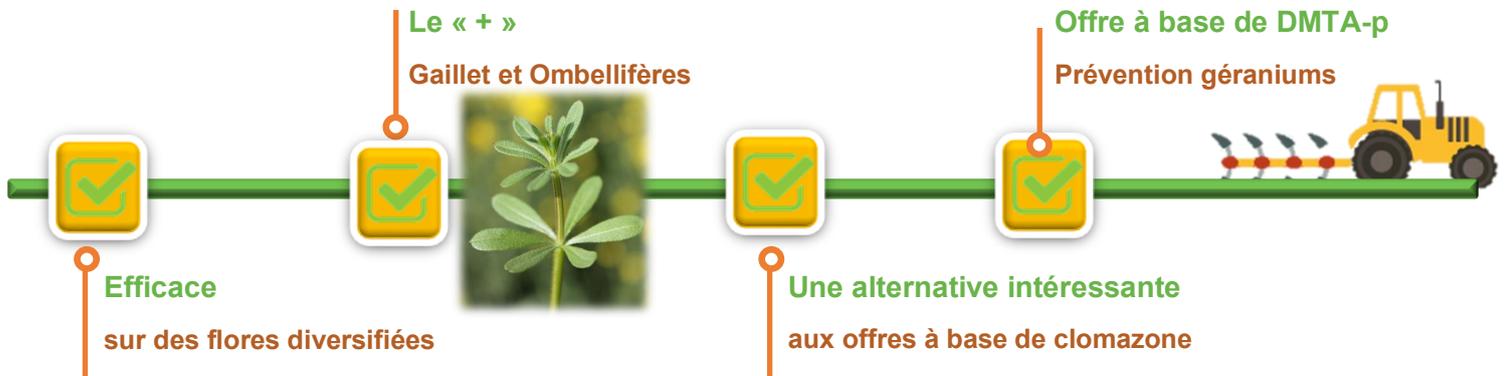


Herbicides Colza

Solanis[®] + Butisan[®] S

- Efficacité sur de nombreuses adventices
- Souplesse d'utilisation en post-semis pré-levée ou post-levée précoce pour s'adapter à toutes les conditions

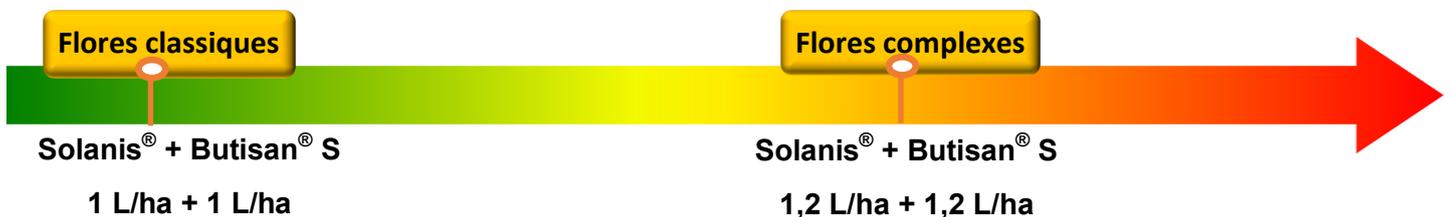
Efficacité et Souplesse



Champ d'action de SOLANIS[®] 1,2 L/ha + BUTISAN[®] S 1,2 L/ha

Efficacité en %	Dicotylédones			Graminées
	Classiques	Diverses	Ombellifères	
Très sensible [95 - 100]	Alchémille des champs Capselle bourse-à-pasteur Laiteron sp. Lamier sp. Matricaire sp. Myosotis Stellaire Véronique agreste Véronique de Perse Véronique des champs	Amarante réfléchie Arroche hastée Céraiste aggloméré Rumex sp.	Ethuse	Pâturin annuel Vulpie queue-de-rat
Sensible [85 - 95]	Coquelicot Euphorbe réveil-matin Gaillet gratteron Véronique à f. de lierre	Helminthie Lampagne commune Morelle Séneçon commun Shéardie des champs	Ammi majus Carotte sauvage Torilis des champs	
Moyennement sensible [70 - 85]	Fumeterre officinale	Barbarée Bleuet Géraniums Sysimbre sp.	Anthriscus commun	Ray-grass d'Italie Vulpin des champs
Peu sensible [50 - 70]				Repousses de céréales

Souplesse de dose



Très adaptable : selon l'attente technico-économique, sans concession sur les performances

SOUPLESSE DANS LES STADES D'APPLICATION



Solanis® + Butisan® S

OU

Solanis® + Butisan® S



Post-semis pré-levée ou post-levée précoce, le pack Solanis® + Butisan® S s'adapte à vos conditions !

Choisir le bon positionnement pour optimiser l'efficacité de son désherbage et éviter les impasses.

Si les conditions le nécessitent (déficit hydrique, fortes précipitations à craindre dans 2-3 jours qui suivent le semis, sols très motteux ou caillouteux, terres filtrantes), le pack Solanis + Butisan S peut s'appliquer en post-levée précoce (stade rayonnant, 70% des colzas au stade cotylédons)



Solanis®
1 x 5 L

Butisan® S
1 x 5 L

Dans tous les cas, ne pas dépasser la dose maximale de Solanis® (1,5 L/ha) + Butisan® S (1,5 L/ha)

QU'EST-CE QUE SOLANIS® + BUTISAN® S ?



	Butisan® S	Solanis®
AMM N°	n° 8100291	n° 2170158
Formulation	SC (suspension concentrée)	SE (suspo-émulsion)
Composition	500 g/L metazachlore	333 g/L dimethenamide-P + 167 g/L quinmerac
Usages et doses autorisés	Colza : 1,5 L/ha - autres usages : consulter l'étiquette	Colza d'hiver, navette, cameline, moutarde : 1,5 L/ha Entre les stades BBCH 00 et BBCH 18
Nombre maximum d'applications	1 fois tous les 3 ans à la dose de 500 g/ha de matière active ou 1 fois tous les 4 ans à la dose de 750 g/ha de métazachlore	1 application tous les 2 ans. Pour protéger les eaux souterraines, suite à une application sur colza d'hiver, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P ou du quinmérac plus d'une année sur deux.
ZNT Aquatique	5 m avec un DVP de 5 m pour le colza d'hiver et de 5 m en pré-émergence du colza de printemps	5 mètres
ZNT (plantes non cibles)		5 mètres
DSR	3 mètres	
DRE	48 heures	48 heures
DAR	DAR F BBCH 08 = pour des applications en pré-émergence. BBCH 18 pour des applications en post-émergence.	DAR F (BBCH 18)
Autres aspects réglementaires	Ne pas appliquer sur une parcelle comportant une bétouère référencée. Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile > ou = à 45 % pour des applications en post-émergence	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ®Marque déposée BASF. Détenteur de l'AMM : BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 231COHE0323R ; Mars 2023.

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier CAT III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299

Service & appel gratuits

Butisan® S : SGH07, SGH08, SGH09 - Attention - EUH208 : Contient du métazachlore. Peut produire une réaction allergique. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut produire une réaction allergique. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Solanis® : SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07 - SGH08 - SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.